

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 26 septembre 2024.

Le vingt-six septembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le vingt septembre deux mille vingt-quatre s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, Mme Laurence TEREFEKO, M. Philippe HOGOMMAT, Adjoint au Maire.

M. Daniel HEQUET, Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Laurent BOULA, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, Mme Amandine MARTINEZ, M. Olivier MEDROS, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, Mme Barbara LEVESQUE, M. Franck GAILLOT, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉS POUVOIRS :

| | | |
|-------------------------|---|-----------------------|
| Mme Laura BELLOIS | à | Mme Tatiana PRIEZ |
| M. Sylvain LANDEMAINE | à | M. Jean-Yves CAILLAUD |
| M. Christian DANDRIMONT | à | Mme Christine ROBERT |

ABSENTS :

M. Mickaël MARC
M. Guillaume GINGUENE,
Mme Coline OLIVIER
M. Nassim KERBACHI
Mme Virginie THERIZOLS

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Daniel HEQUET

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

221.09.2024 JEUNESSE**MODIFICATIONS DES CONDITIONS DE DEMANDE DE BOURSES BAFA EN LIGNE**

Résumé :

Il est proposé au public visé par le dispositif de bourses de la ville de remplir le formulaire de demande de renseignements en ligne et non plus uniquement sous format papier (espace citoyens de la ville). Après vérification des éléments de la demande en ligne, le demandeur est invité à signer ou à faire signer (jeune mineur) le dossier de candidature annexé.

Dispositif originel :

Depuis 2002, la ville d'Osny permettait aux Osnysois âgés de 17 à 22 ans non-salariés de bénéficier d'une aide financière de 250€ pour l'obtention du BAFA (formation générale). Premier diplôme non professionnel de l'animation, ce sésame est en général la première expérience dans la vie active.

véritable formation à l'éducation, à l'encadrement, à la responsabilisation, les jeunes lauréats du BAFA apprennent la rigueur, le travail en équipe et le bien vivre ensemble. Depuis le 1^{er} janvier 2023, la tranche d'âge des bénéficiaires a été modifiée aux jeunes âgés de 16-25 ans.

En contrepartie de ces 250€, les jeunes boursiers doivent réaliser 20 heures d'actions bénévoles pour le compte de la ville.

L'aide de 250€ est versée par la ville :

- à l'organisme de formation choisi par le jeune qui a effectué le solde de ses heures avant le début du stage

ou

- au jeune qui a déjà réalisé sa formation dans l'année civile avant d'avoir pu effectuer l'ensemble de ses heures de bénévolat.

Un justificatif de participation sera demandé au jeune après réalisation de sa formation.

A noter que les services d'animation de la ville rencontrent actuellement de grosses difficultés de recrutement de personnels diplômés sur leurs accueils.

Nouvel enjeu du dispositif :

- Faciliter les démarches administratives

Présentation du projet :

Le service jeunesse, sports et vie de quartier propose la mise en place d'une démarche simplifiée via l'espace citoyen de la ville. La demande de bourse BAFA se fait en ligne en remplissant un formulaire de renseignements. Après étude des informations demandées sur le formulaire en ligne, le candidat est invité à signer le dossier annexé et le faire signer par ses parents s'il est mineur.

Impact financier :

Aucune incidence sur le budget actuel du dispositif.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 268.12.2022 sur l'attribution des « Bourses BAFA » du 15 décembre 2022,

VU l'annexe « Dossier de candidature » et règlement définissant les modalités d'inscription et les conditions d'attribution de la bourse BAFA,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière du 16 septembre 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,
DECIDE : A L'UNANIMITE**

Article 1^{er} :

D'approuver les modifications des conditions de demande de bourses BAFA en ligne et la signature d'un dossier validant l'engagement du candidat dans le dispositif.

Article 2 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 26 septembre 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Le Maire

Jean-Michel LEVESQUE



Service Jeunesse, Sports
et vie de quartiers

Bourse BAFA

Dossier d'inscription

DATE DE RECEPTION EN MAIRIE :
(à remplir par le service jeunesse)

Bénéficiaire

Nom :

Prénom :

👉 Le candidat s'engage à :

- Participer au stage de formation générale BAFA organisé par un organisme de formation agréé.
- Adresser à la ville une attestation de réalisation de stage.
- Bénéficier personnellement de l'aide sans en faire profiter une autre personne
- Effectuer pour la commune vingt heures de bénévolat.

👉 La ville s'engage à :

- Verser 250€ à l'organisme de formation à condition que le candidat ait réalisé les 20 heures de bénévolat en amont du stage.

Ou

- Verser 250€ au jeune après réalisation des 20 heures de bénévolat si celles-ci sont faites après la formation (le jeune devra avancer les 250€ à l'organisme).
- Suivre le jeune jusqu'à la fin de sa formation générale. A noter que l'attribution d'une bourse BAFA par la ville ne vaut pas engagement pour celle-ci de prendre le jeune en stage pratique dans ses structures d'animation.

Date :

Mention Manuscrite
« Lu et approuvé »

Signature du candidat :

BOURSES BAFA - REGLEMENT

OBJET

Ces bourses ont pour objectif d'aider les jeunes à financer la formation générale BAFA.

CONDITIONS

Bénéficiaires :

- Osnysois
- 16 à 25 ans non révolus à la date du stage
- Non salarié
- En cas d'échec à ce stage ou d'abandon, le bénéficiaire d'une bourse ne pourra déposer un deuxième dossier de candidature.

➤ **Montant de l'aide** : 250 euros

➤ **Modalité d'inscription** :

- Remplir le formulaire en ligne sur l'espace citoyen,
- Retrait et signature du dossier au service jeunesse de la mairie.
Le dossier devra impérativement être retourné au service Jeunesse, au plus tard un mois après la date de validation de la demande en ligne.
Passé ce délai, le dossier sera considéré irrecevable.

➤ **Modalités de versement** :

- Versement de 250€ à l'organisme de formation à condition d'avoir réalisé les heures de bénévolat en amont du stage.
Ou
- Versement de 250€ aux jeunes après réalisation des heures de bénévolat si celles-ci sont faites après la formation (le jeune devra avancer les 250€ à l'organisme).

Contact : service jeunesse - 01 34 25 42 36 – 06 83 71 23 90 – sij@ville-osny.fr

Vos données et informations sont uniquement collectées pour l'inscription à cette bourse, la fiche sera conservée sur l'année en cours. Vous pouvez demander l'accès à vos données personnelles sur simple demande, par mail à mairie@ville-osny.fr en précisant l'objet «mes données personnelles »)